REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



DISCOURS DE MADAME LA MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

CEREMONIE OFFICIELLE, JIF 2020

Date: 07 MARS 2020

Lieu: ANYAMA

- Excellence Madame la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, Marraine statutaire de la JIF;
- Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions de la République;



- Monsieur le Préfet de la Région des Lagunes, Préfet du Département d'Abidjan;
- Monsieur le Sous-Préfet d'Anyama ;
- Monsieur le Député d'Anyama ;
- Monsieur le Maire d'Anyama ;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et membres du corps diplomatique;
- Mesdames et Messieurs les Représentants Résidents des Agences du Système des Nations Unies;
- Mesdames les épouses des Ministres et des Ambassadeurs ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Centraux et Chefs de Service de l'Administration Publique et Privée,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Présidents des Institutions et des ministères techniques;
- Honorables Chefs traditionnels et Guides religieux ;
- Mesdames et Messieurs les Responsables d'ONG et d'Associations de la Société Civile;
- Chers partenaires de la presse ;



- Femmes de Côte d'Ivoire
- Chères sœurs ;
- Honorables invités, Mesdames et Messieurs.

Je suis particulièrement heureuse et honorée de prendre la parole, à l'occasion de la célébration de l'édition 2020 de la Jounée Internationale de la Femme (JIF 2020).

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Permettez-moi, avant toute chose, d'associer ma voix à celle des femmes d'Anyama, de toutes les femmes de Côte d'Ivoire pour rendre un vibrant hommage à Madame la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, pour l'honneur qu'elle nous fait en prenant part personnellement, comme ce fut le cas, pour les éditions passées, à cette cérémonie.

Madame la Première Dame, notre « Général », nous, femmes de Côte d'Ivoire, nous nous réjouissons particulièrement de la présence à vos côtés, de votre sœur, Mme Henriette KONAN BEDIE, Présidente de l'ONG SERVIR, à qui nous adressons nos salutations déférentes. Vous montrez ainsi à la Côte d'Ivoire, à l'Afrique et à la face du monde, que les femmes sont toujours en première ligne, quand il s'agit de paix, d'unité et de cohésion sociale.

L'édition de la Journée Internationale de la Femme coïncide avec le 20^{ème} anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. En outre, la Côte d'Ivoire s'apprête à organiser les élections présidentielles au mois d'octobre 2020. Les périodes électorales peuvent être souvent sources de tensions. Toutes choses qui ont motivé le choix

du Thème au niveau national, à savoir : « La promotion de la femme, un atout pour une paix durable en Côte d'Ivoire ».

Les femmes, qui représentent la moitié de la population ivoirienne, doivent contribuer au maitien de la paix et à l'édification d'une société citoyenne. Elles ont une capacité à promouvoir la culture de la paix.

Pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'actrices de la paix, il est primordial qu'elles occupent toute la place qui leur revient dans la société. Autrement dit, les femmes doivent jouir de tous leurs droits politiques, économiques et sociaux.

C'est pourquoi, nous, femmes de Côte d'Ivoire, voudrions exprimer toute notre gratitude à Madame la Première Dame pour ses actions en faveur des couches sociales defavorisées, notamment les femmes et les enfants, contribuant ainsi à la paix et à la stabilité de notre beau pays.

En effet, permettre, à travers le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI, à plus de 215 000 femmes, d'avoir des activités génératrices de revenus , de sortir de la précarité, de scolariser leurs enfants, de participer aux dépenses de la famille et aux actions de la communauté, c'est contribuer à l'instauration d'une paix durable en Côte d'Ivoire.

Dans le même ordre d'idées, resocialiser les enfants de la rue et les enfants en conflit avec la loi, à travers les centre d'accueil des enfants en détresse de Soubré et le centre de réinsertion de Bouaké, c'est contribuer à l'instauration d'une paix durable en Côte d'Ivoire.

Mener une lutte acharnée contre le travail des enfants dans la cacaoculture, c'est permettre l'édification de la Côte d'Ivoire de demain dans la paix et la stabilité.

Permettre aux femmes et aux enfants issus de milieux défavorisés de bénéficier de soins de qualité à l'Hôpital mère-Enfant de Bingerville, c'est donner aux femmes leur dignité, leur autonomie, gage d'une paix durable.

Excellence Madame la Première Dame,

Pour avoir placé l'humain au centre de vos préoccupations, pour votre engagement à promouvoir les droits de la femme, les femmes de Côte d'Ivoire, par ma voix, vous disent **infiniment Merci**.

À la suite des résultats tangibles que vous avez obtenus, le Forum des Femmes Leaders d'Afrique vous a décerné, à juste titre, au mois de février dernier, le titre de Première Dame d'Exception.

Madame la Première Dame,

Les femmes de Côte d'Ivoire voudraient également traduire leur reconnaissance au Président de la République, S.E.M Alassane OUATTARA, votre époux, premier défenseur de leurs droits, le champion de l'égalité homme/femme, pour les efforts inlassables qu'il fait pour intégrer la dimension genre dans le processus de paix et de développement en Côte d'Ivoire.

Ainsi, sous l'Autorité de Monsieur Amadou GON COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et avec le soutien de Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Vice-Président de la République, le Gouvernement a engagé plusieurs actions en vue de promouvoir les droits de la femme.

Nous pouvons citer entre autres :

- La Constitution du 08 novembre 2016 qui assure la protection des femmes contre toutes les formes de violences, renforce leurs droits politiques et promeut la parité dans l'accès aux responsabilités dans les administrations publiques et privées.
- La loi du 14 octobre 2019 sur la représentativité des femmes dans les assemblées élues qui institue un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés pour tous les scrutins ;

- La nomination des femmes à des hauts postes de responsabilité dans les institutions et dans l'administration publique (Présidence de la République, Primature, Grande chancellerie, Cour de Cassation, Gouvernement, Impôts, Universités, etc.);
- La loi, du 26 juin 2019, relative aux successions, qui permet à la femme d'hériter, au même titre que les enfants du défunt ;
- la loi, du 17 septembre 2015, qui a rendu l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Cette politique volontariste de l'État, en matière d'éducation, a permis d'atteindre quasiment la parité au niveau du primaire, avec un taux net de scolarisation de 91%.

Dans le cadre de la consolidation de la paix, avec l'appui du Système des Nations Unies, le Gouvernement a ouvert des espaces de promotion de paix appelés « Espaces Amis des Femmes ».

Toutes ces actions du Gouvernement témoignent de la confiance que le Président de la République place en la femme quant à son rôle dans l'avènement d'une paix durable dans notre pays. Cette phrase célèbre en est la preuve et je cite :

« Chaque fois que des femmes accèdent à des postes à responsabilité, dans les entreprises, dans la Fonction Publique, dans la politique, les analyses sont mieux élaborées, de manière plus ouverte, les décisions sont prises avec une plus grande conscience, elles sont mieux expliquées, mieux acceptées, leur mise en œuvre devient plus facile, les conflits s'apaisent, l'équilibre revient ».

Mesdames et Messieurs,

Honorables invités,

C'est aussi l'occasion de saluer chaleureusement tous nos partenaires au développement, particulièrement le Représentant Résident du Système des Nations Unies, la Représentante Résidente de ONUFEMMES, dont les appuis

techniques et financiers, contribuent, de façon significative, à l'autonomisation des femmes et des filles et à la consolidation de la paix.

Qu'il me soit permis à présent, au nom des femmes de Côte d'Ivoire, de saluer

- Madame Clarisse DUNCAN, épouse du Vice-Président,
- et Madame Assétou GON COULIBALY, épouse du Premier Ministre pour leur distinguée présence à cette cérémonie et pour toutes les actions sociales et humanitaires qu'elles mènent aux côtés de la Première Dame.

J'adresse des remerciements appuyés à Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions et aux membres du Gouvernement dont la présence remarquée témoigne de l'importance qu'ils accordent à la promotion des droits de la femme.

Je présente mes compliments à Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et aux Chefs de missions Diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire, pour l'amitié et le soutien toujours renouvelés à notre pays.

Je remercie les épouses des Présidents d'Institution et des membres du Gouvernement, des ambassadeurs pour leur soutien constant aux activités du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Mes remerciements vont également à l'endroit du Préfet de la Région des Lagunes, Préfet du département d'Abidjan, Monsieur Vincent TOH BI, à Monsieur le Maire d'ANYAMA, Monsieur Amidou SYLLA et son Conseil municipal, au Comité Local d'Organisation pour leur forte implication dans l'organisation de cette cérémonie.

Je tiens à remercier particulièrement Madame la Directrice de Cabinet de la Première Dame, l'honorable YAO Patricia pour l'appui qu'elle et tout le Cabinet ont apporté à l'organisation de cette journée.

Je n'oublie pas le Cabinet du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le comité d'organisation, les organisations de la société civile pour les sacrifices consentis pour la réussite de cet important évènement.

Mesdames et Messieurs,

Honorables Invités,

Je ne saurais clore mon propos, sans réitérer à Madame la Première Dame, Marraine statutaire de la Journée, la gratitude des femmes de Côte d'Ivoire pour la constance de son engagement pour le bonheur de la femme ivoirienne.

À Mes chères sœurs,

Femmes d'Anyama, femmes de Côte d'Ivoire, femmes de tous les secteurs d'activités, merci pour votre mobilisation exceptionnelle qui est la preuve de votre attachement à la Première Dame et aux actions de paix et de développement qu'elle mène aux côtés de son époux, S.E.M Alassane OUATTARA.

Vous êtes venues aussi pour dire à la Nation qu'elle peut compter sur vous car la femme ivoirienne a toujours pris une part active aux luttes politiques et à l'édification d'une Nation libre et indépendante.

C'est pourquoi, je voudrais saluer votre courage et votre détermination à œuvrer pour la paix et le développement et lancer cet appel solennel.

Femmes de Côte d'Ivoire, Ensemble, levons-nous aux côtés des Hommes et ENGAEONS-NOUS FERMEMENT POUR UNE PAIX DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE!

Joyeuse célébration de la JIF à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Prof. BAKAYOKO-LY Ramata